

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Février 2019

(approuvé par le Conseil en date du 26 Mars 2019)

Présents : - P. LEVERT- BLEROT. O - BORRUECO. A - BRESOUS.Y - CAPON. M R. CAILLEUX
- P. DUPONT - ELEBOODE.E - JB GRU - J. HAPPE - J-C. ISTE- D. RIGOLIN- D. WILLEMANN

Absents avec pouvoir

P. GOURLIN pouvoir donné à R. CAILLEUX
: HUBERT.E pouvoir donné à P. LEVERT

Votants 15

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018

Commune:

- * Participation SPA 2019
- * Délibération pour la carte scolaire
- * Matériel informatique secrétariat

Lotissement:

- * Vente des parcelles 1 à 6 – choix du notaire

RPC:

- * DETR – dossier Espaces verts
- * DETR – dossier mobilier
- * Emprunt budget annexe RPC

- * Informations diverses

Secrétaires de séance BORRUECO Adeline et ISTE Jean Claude

En préambule, M le maire demande au Conseil d'accepter une modification de l'ordre du jour;

Point ajouté à l'ordre du jour; Demande de subvention au titre de la politique territoriale 2017-2020

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018

Le compte rendu du 20 décembre est adopté à l'unanimité des votants

OBJET: Commune: Participation SPA 2019

Mr le maire donne lecture du document

La S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, à laquelle notre Commune adhère, a fixé le montant de la participation pour l'année 2019 à **0,50 €** par habitant, soit pour 697 habitants : **348,50 €**.

La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de **26 €**.

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 contre d'accepter la proposition de la S.P.A

Contre: CAPON M

OBJET: Commune: Délibération pour la carte scolaire

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC)

Après avoir donné les grandes lignes des décisions actées lors de la réunion du 30 Janvier en présence des élus concernés, de M le sous-Préfet et de M. le DASEN, M HAPPE fait part des problèmes rencontrés par certaines communes. A ce jour des questions sont encore soulevées quand au flux des élèves entre le RPC et les écoles avoisinantes.

Une prochaine réunion devrait finaliser ces dernières interrogations.

Lors de cette réunion, M. le Maire a confirmé son souhait de scolariser les enfants de la Commune au sein du futur Regroupement Pédagogique Concentré situé à Monchy-Lagache.

Afin que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale puisse confirmer le projet de carte scolaire, il convient que le Conseil Municipal de MONCHY-LAGACHE délibère.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ↳ D'ACCEPTER les orientations données lors de cette réunion du 30 janvier 2019
- ↳ D'ACCEPTER l'ouverture de trois classes à l'école élémentaire sur le R.P.C.
- ↳ DECIDE de scolariser les enfants de la commune dans le futur RPC à compter de la rentrée 2019-2020.

OBJET: Commune: Matériel informatique secrétariat

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé du dossier)

Ce dernier informe le Conseil que le matériel informatique utilisé par la secrétaire de mairie donne des signes de fatigue (coupures fréquentes d'alimentation et pertes de données.)

Choix possible: Achat d'un nouvel ordinateur ou location clé en main.

Un premier devis de location comportant un changement de matériel, le transfert des données et un contrat de maintenance s'élève à 165€/mois.

Une décision devra être prise lors du prochain Conseil, sauf cas d'urgence.

OBJET: Lotissement: Vente des parcelles de 1 à 6- -Choix du notaire

Dans le cadre du lotissement "Le Mesnil", les travaux ayant été réalisés, il est donc possible de vendre lesdites parcelles.

Il rappelle que les six parcelles sont viabilisées et que le prix a été fixé à :

- 28,00 €/m² pour les parcelles en accession à la propriété
- 20,00 €/m² pour les parcelles réservées aux bailleurs

PARCELLE	SURFACE (en m ²)	PRIX AU M ² (en €) (délibération du conseil municipal du 20/12/2018)	PRIX DE LA PARCELLE (en €)
PARCELLE 01	605,70	28,00	16959,60
PARCELLE 02	596,70	28,00	16707,60

PARCELLE 03	784,00	28,00	21952,00
PARCELLE 04	1412,90	20,00	28258,00
PARCELLE 05	743,80	28,00	20826,40
PARCELLE 06	900,60	28,00	25216,80

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

De **donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment de signer tous actes (compromis de vente et acte de vente authentique) se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune, ainsi que pour le règlement des frais d'actes.

↳ De **charger** l'étude de Maître Laure LIENHARD, notaire à MONCHY-LAGACHE, de l'établissement des actes notariés et au dépôt de pièces du lotissement.

OBJET: RPC: DETR – dossier espaces verts.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC).

Il informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux d'édification du bâtiment.

Il se montre rassurant tout autant sur la construction que sur la maîtrise des coûts.

Au niveau financier, les subventions parviennent normalement, il signale l'appui réaffirmé de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Puis Monsieur HAPPE présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagements extérieurs aux abords du RPC, pour un montant total des travaux estimés à 143 886,22 € H.T., correspondant aux devis présentés par la Société Eiffage et la Société Perspectives :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'**adopter** le projet qui lui est présenté,

De **solliciter** l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

	Montant sollicité
- Subventions : D.E.T.R. 2019	50 360,18 € (soit 35 %)
Autofinancement	
- Fonds propres	122 303,28 €
- Dont T.V.A.	28 777,24 €

OBJET: RPC: DETR – dossier mobilier.

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition du mobilier intérieur du RPC, pour un montant total estimé à 84 202,32 € H.T., correspondant aux devis présentés par la Société Nord Collectivité et la Société Perspectives :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'adopter le projet qui lui est présenté,

De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

	Montant sollicité
- Subventions : D.E.T.R. 2019	29 470,81 € (soit 35 %)
Autofinancement	
- Fonds propres	71 571,97 €
- Dont T.V.A.	16 840,46 €

OBJET: RPC : Emprunt budget annexe RPC.

M. BRESOUS Maire-Adjoint, fait état du besoin de financement sur le budget annexe RPC. En effet, le remboursement de la T.V.A. ayant lieu l'année suivant la dépense, il est nécessaire de contracter un emprunt pour avancer la T.V.A.

De plus, 20 % du montant total des subventions seront versées après la réception du bâtiment. Dans ces conditions, M. Happe propose d'étudier la proposition de prêt relais faite par le Crédit Agricole.

Après délibération, le conseil municipal décide par 11 voix pour et 4 abstentions

Pour : - P. LEVERT- BORRUECO. A - BRESOUS.Y - P. DUPONT - ELEBOODE.E - JB GRU –
J. HAPPE - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN - HUBERT.E

Abstentions: _P. GOURLIN - R. CAILLEUX – CAPON M - BLERIoT O

↳ **D'Approuver à la majorité** le financement proposé par le Crédit Agricole, dans les conditions suivantes :

Montant maximum : 1 000 000,00 €

Durée : 24 mois

Taux : Préfixé

Index de référence : Euribor 3 mois instanté J-2

Taux du prêt : Index + marge 0,74%

Frais d'étude : 0,10 % du montant accordé soit 1000,00 €

Périodicité des intérêts : Trimestrielle

Remboursements anticipés : Possible à tout moment sans indemnité. Remboursements totaux ou partiels. Tout remboursement anticipé met fin à la période de déblocage des fonds.

OBJET Demande de subvention au titre de la politique territoriale 2017-2020

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, fait état de l'avancement du chantier de construction du RPC, dont le coût total des travaux est estimé à 3 385 724,97 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme, dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020, au titre de la contractualisation par le biais de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et arrête le plan de financement suivant :

	Subvention attendue*	Taux
ETAT (DETR)	800 000,00 €	33 %
ETAT (FSIL)	384 080,00 €	12 %
DEPARTEMENT CIDT Politique Territoriale 2017- 2020	65 178,00 € 130 000,00 €	25 %
EPCI	728 000,00 €	
Autres partenaires (ADEME)	35 484,00 €	70 %
Part Maître d'Ouvrage (Minimum 30%)	1 242 982,97 €	
TOTAL	3 385 724,97 €	

* Le plan de financement est acté en fonction des réponses obtenues à ce jour. Il est susceptible d'évoluer. (demandes en cours : D.E.T.R. 2019, Région, C.A.F....)

OBJET: Informations diverses.

Par lettre transmise en début de conseil, un habitant se plaint des nombreuses nuisances qu'il subit, nuisances dues à la présence d'un terrain municipal jouxtant sa propriété (dépôt de gravats, passage de véhicules motorisés, feux de branchages).

Interrogé, M le Maire informe qu'il fera une réponse écrite à cette personne.

M le Maire informe le conseil qu'un Food Truck se tient à disposition des habitants tous les dimanches soirs à partir de 19 h. Il est tenu par un habitant de notre village.

Un Conseiller demande qu'au prochain conseil soit fait le point sur l'évaluation professionnelle de notre jeune en contrat d'apprentissage: jardinerie-espaces verts.

L'opération "Hauts-de-France" propres se déroulera le samedi 23 Mars 2019 le matin

La séance est levée à 21h20